



Extrême droite

Procès en appel de Marine Le Pen : le RN navigue à vue vers 2027

Après les réquisitions du parquet général, les troupes lepénistes sont suspendues à la décision que rendra la cour d'appel de Paris avant l'été. Marine Le Pen, qui pourrait être empêchée de se présenter à la présidentielle, a déjà fait savoir qu'elle n'attendrait pas l'issue d'un recours en cassation pour céder sa place à Jordan Bardella.

Alexandre Berteau et Youmni Kezzouf

5 février 2026 à 18h51

Comme si de rien n'était. À en croire la communication des député·es Rassemblement national (RN) sur les réseaux sociaux, la date du 3 février était un jour tristement banal. Si prompt·es à se mobiliser en cas de besoin, ils et elles ont pris soin de garder le silence à l'issue des réquisitions du parquet général contre de Marine Le Pen pour son procès en appel dans l'affaire des assistant·es parlementaires européen·nes.

Écouter cet article

Quatre ans de prison dont un an ferme, 100 000 euros d'amende et cinq ans d'inéligibilité : de quoi priver la triple candidate à l'élection présidentielle d'une nouvelle candidature en 2027 si ces réquisitions étaient suivies par la cour d'appel dans sa décision attendue cet été. Un séisme pour le parti d'extrême droite, dont les membres ont pourtant affiché d'autres préoccupations.

Il y a quinze mois, les réquisitions du parquet en première instance avaient donné lieu à de tout autres réactions. Les cadres du RN avaient ainsi rendu des hommages appuyés à leur cheffe de file, à grand renfort de selfies publiés sur le réseau social X accompagnés d'un message de soutien, de visuels et de pétitions. Sans oublier les cris d'orfraie poussés contre la justice, forcément partisane, politisée et antidémocratique.



La présidente du groupe du Rassemblement national, Marine Le Pen, au palais de justice de Paris, le 4 février 2026. © Photo Alain Jocard / AFP

Rien de tout cela n'a été observé cette foi-ci. Mardi, dans la foulée des réquisitions, des éléments de langage minimalistes ont été transmis aux député·es et porte-parole du RN, censés répéter que tout cela ne présageait en rien de la peine qui sera prononcée dans quelques mois. Marine Le Pen elle-même n'a pris la parole dans la soirée que pour s'émouvoir de l'agression au couteau d'une professeure dans le Var.

« Un chemin étroit »

Depuis, les fidèles de Marine Le Pen s'accrochent au scénario qui lui permettrait d'être de nouveau candidate l'an prochain : une peine d'inéligibilité inférieure ou égale à deux ans, dont l'effet prendrait fin avant le premier tour de la prochaine présidentielle, en avril 2027. L'inéligibilité qui serait prononcée en appel commencerait en effet à courir à compter du 31 mars 2025, date à laquelle la cheffe de file du RN a été condamnée en première instance. Une inéligibilité limitée à deux ans s'appliquerait ainsi jusqu'au 31 mars 2027.

« *Je pense qu'il y a une possibilité que Marine Le Pen soit candidate à la présidentielle ; si elle n'est pas inéligible au-delà de deux ans, elle peut être candidate, évidemment* », a tenu à rappeler le député RN Sébastien Chenu, jeudi 5 février, au micro de France Inter. « *C'est un chemin étroit. Personne ne peut savoir ce qui va se passer* », reconnaît auprès de Mediapart un proche de l'héritière du Front national (FN).

Au-delà de deux ans, la triple candidate à la présidentielle serait empêchée. Se poserait alors la question d'un éventuel pourvoi en cassation. Or, depuis sa condamnation en première instance, l'intéressée a petit à petit infléchi sa position quant aux différents recours qu'elle pourrait engager afin de pouvoir se présenter en 2027.

Après avoir longtemps martelé qu'elle épuiserait « *toutes les voies de recours* », et alors même que l'institution judiciaire a adapté son calendrier pour accélérer le processus et permettre au dossier d'être réglé avant l'élection, la cheffe de file du RN a changé de discours à l'automne. En novembre, elle affirmait ainsi au magazine *Causeur* qu'elle prendrait sa décision avant l'été 2026, lorsque la cour d'appel aura rendu son arrêt. Sans attendre, donc, l'issue d'un éventuel pourvoi en cassation.

« *On ne sait pas quand une telle décision [de la Cour de cassation] serait rendue, et on ne peut pas se lancer dans une campagne présidentielle au dernier moment,*

a-t-elle expliqué au mensuel réactionnaire. J'annoncerai donc ma décision cet été, pour ne pas hypothéquer la candidature de Jordan Bardella dans le cas où il devrait y aller. »

Le premier président de la Cour de cassation, Christophe Soulard, a pourtant fait savoir en janvier que sa juridiction « *s'organisera[it] pour, dans la mesure du possible, juger l'affaire assez vite* ». La plus haute juridiction pourrait statuer dès janvier 2027, soit quelques mois avant le premier tour de la présidentielle.

« On n'est pas là pour faire des opérations harakiri, on est là pour gouverner la France. »

Alexandra Masson, députée RN

Mais Marine Le Pen estime que le calendrier serait trop resserré, notamment d'un point de vue logistique, pour mener campagne sereinement. « *La période serait catastrophique*, indique le proche suscité. *Les choses sérieuses vont commencer le 1^{er} septembre 2026. Si le 1^{er} septembre vous en êtes encore à avoir déposé votre pourvoi qui ne sera pas examiné avant début 2027, c'est mort.* »

« *On n'est pas là pour faire des opérations harakiri, on est là pour gouverner la France* », ajoute la députée RN Alexandra Masson, pour qui Marine Le Pen n'est « *pas une femme qui par ego va brûler ses vaisseaux* ». Dans les rangs du parti, on reconnaît par ailleurs préférer s'épargner un scénario dans lequel le suspense planerait jusqu'au bout sur la question de l'incarnation à la présidentielle. « *On ne peut pas pousser deux candidats en même temps* », souffle un élu.

Débats autour du pourvoi en cassation

Les conséquences d'un éventuel pourvoi en cassation de Marine Le Pen font débat parmi les juristes.

Pour certain-es, il aurait pour effet de suspendre l'exécution provisoire de l'inéligibilité

prononcée en première instance, le 31 mars 2025. Pour d'autres, qui s'appuient notamment sur une jurisprudence de septembre 1993, c'est cette peine de première instance qui continuerait de s'appliquer de façon provisoire jusqu'à ce que la Cour de cassation statue.

Quoi qu'il en soit, le président de la plus haute juridiction a d'ores et déjà fait savoir que l'arrêt de cette dernière serait rendu avant le premier tour de la présidentielle de 2027.

Jordan Bardella saura donc d'ici l'été si cette charge lui reviendra. Le président du RN n'a pas attendu cette échéance pour commencer à s'efforcer de se présidentialiser. Ces derniers mois, l'homme de 30 ans sature les plateaux de télévision et les magazines, profitant notamment de la campagne de promotion de son nouveau livre édité par la maison Fayard, propriété de Vincent Bolloré.

Convaincu que son arrivée au pouvoir ne se fera pas sans l'adoubement du patronat, l'eurodéputé s'attelle en parallèle à tisser son réseau dans les milieux économiques, ou du moins à le faire savoir.

Le clan mariniste, dont les relations sont notoirement houleuses avec Jordan Bardella, doit-il craindre de se voir évincé si le trentenaire prenait la main sur la campagne présidentielle ? « *Jordan aura besoin de tout le monde* », veut-on croire pour l'instant au sein du RN.

Alexandre Berteau et Youmni Kezzouf

Vous avez une information ?

Si vous avez des informations sur les extrêmes droites à nous communiquer, vous pouvez nous contacter à l'adresse extremedroite@mediapart.fr.